

297

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N°DNCMP/ 297/T/2017 POUR
LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT HYDRO-AGRIQUES DU MARAIS DE MIGINA
EN COMMUNE DE KIGAMBA, PROVINCE CANKUZO.**

- Date de publication : 22/9 /2017
- Date d'ouverture des offres : 23/10 / 2017

Objet

1. Le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage invite, par le présent Appel d'Offres, les soumissionnaires désireux de concourir à présenter leurs offres sous plis fermés, pour parachever les travaux d'aménagement hydro-agricoles du marais de **Migina en Commune Kigamba, Province de Cankuzo**

Financement du marché

2. La République du Burundi via le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage a obtenu un don de la Coopération Internationale Japonaise en vue d'augmenter la production agricole. Une partie de ce don a été utilisée pour exécuter les travaux d'aménagement hydro-agricole des 7 marais des Régions Naturelles de Moso et Bugesera dans les Provinces de Ruyigi, Cankuzo et Muyinga. Lors de l'exécution, l'Entreprise qui a gagné le Marché d'aménagement hydro-agricole du marais de Migina (Lot 7) n'a pas honoré les engagements et le marché a été résilié. Dans le but de clôturer le Projet, le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage lance un Appel d'Offres National pour parachever les travaux de ce marais sur le même don.

Spécification du marché

3. La passation du Marché sera conduite par Appel d'Offres National ouvert tel que défini dans le Code des Marchés Publics du Burundi.
4. Les travaux prévus dans le cadre de ce marché sont constitués en un seul (1) lot:
5. **Les travaux du marais concernent la construction de :**
 - partiteurs ;
 - chutes partiteurs ;
 - chutes simples;
 - ouvrages de décharges;
 - ouvrages de sectionnement ;
 - ouvrages d'intersection
 - passerelles ;
 - aqueducs ;
 - déversoirs latéraux ;
 - terrassements des canaux et drains;
 - curage et travaux d'endiguement de l'émissaire;
 - fourniture et pose des batardeaux et vannes sur les prises déjà construites ;
 - réhabilitation des pistes etc....

6. L'ensemble des travaux restants de ce marais sont à réaliser dans un délai maximum de **trois (3) mois** calendaires à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les travaux. Bien entendu les soumissionnaires peuvent proposer un délai plus court.

Conditions de participation

7. La participation au marché est ouverte à égalité de conditions à toutes les personnes physiques et morales, établies au ou non en République du Burundi, qu'elles participent à titre individuel ou dans le cadre d'un groupement (consortium) de soumissionnaires, pour autant qu'elles possèdent les conditions juridiques, techniques et les capacités financières nécessaires à l'exécution du marché.
8. Ne peut participer à l'Appel d'Offres tout soumissionnaire concerné par l'une des règles d'incapacité énumérée à l'article 55 du Code des Marchés Publics.

Consultation et acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

9. Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu par les candidats soumissionnaires à l'adresse indiquée ci-dessous moyennant paiement d'un montant non remboursable de 50.000 FBU ou l'équivalent en US \$ et sera versée sur le compte général du Trésor n° 1101/001.04 ouvert à la Banque de la République du Burundi.

Le Dossier d'Appel d'Offres peut également être consulté au secrétariat du Secrétaire Permanent du Ministre, quartier Ngagara en face de l'OBR ; 2^{ème} étage ; Tél : (257) 22 22 51 41 ou au Département du Génie-Rural à Gitega.

10. Toute question concernant le présent Appel d'Offres doit être adressée par écrit au Ministre de l'Agriculture et de l'Élevage à l'adresse ci-dessus, en mentionnant la référence de publication au moins 21 jours avant la date limite de remise des offres figurant au point 18 ci-dessous.

Réunion d'information / visite Du site des travaux.

11. Une visite guidée et non obligatoire du site du marais sera organisée en date du ^{6/10} 2017. Le lieu de rencontre sera la DPAE de Cankuzo à 9 heures.

Un certificat de visite sera délivré à chaque soumissionnaire qui le désire mais ne sera pas obligatoire lors de la soumission.

Toute demande concernant le maintien ou non de la date de visite sera adressée au Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage aux adresses téléphoniques indiquées ci-dessus.

Présentation des offres

12. Les offres doivent être rédigées en langue française et au moyen des formulaires de soumission type inclus dans le Dossier d'Appel d'Offres, dont les dispositions et le format doivent être strictement respectés. Elles doivent être paginées et comportées une table des matières.
13. Les offres doivent être accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant de 5.000.000 FBU ou l'équivalent en US \$;
Cette garantie se présentera sous forme de garantie bancaire conforme au modèle du présent Dossier d'Appel d'Offres.

14. Les offres doivent être soumises au secrétariat du Secrétaire Permanent du Ministre dont l'adresse est indiquée au point ci-dessus au plus tard le 23 / 10 /2017 à 9 heures.

Validité des offres

15. Les offres sont valables pendant une période de 90 jours à compter de la date limite de remise des offres.

Date limite de dépôt des offres

16. Toutes les offres devront être déposées à l'adresse indiquée ci-dessus au point 10 ci-haut au plus tard le 23 / 10 /2017 avant 9 heures, heure locale, ou remises de main à main au Président de la séance d'ouverture des offres, avant que celle-ci ne soit déclarée ouverte.

17. Toute offre reçue après la date et l'heure limites ne sera pas prise en considération.

Séance d'ouverture des offres

19. Les offres seront ouvertes le 23 / 10 /2017 à partir de 9 heures 30 minutes, heure locale, dans la salle des réunions située au 3^{ème} étage de l'Immeuble du Ministère en présence des soumissionnaires qui souhaitent être présents à l'ouverture ou de leurs représentants et d'un représentant de la DNCMP.

Critères de qualification

20. Pour être qualifié, le soumissionnaire devra notamment:

- présenter les documents administratifs exigés et valables ;
- présenter les preuves de ses capacités techniques ;
- présenter les preuves de ses capacités financières.

Les critères détaillés de qualification sont spécifiés à la Section II du présent Dossier d'Appel d'Offres.

Fait à Bujumbura, le ___/___/2017

LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ÉLEVAGE

P. O. Secrétaire Permanent

Dr. Déo Guide RUREMA (Ph.D)

N. BACORIKURWA